

MISTERFLY INVENTE LA FREEFLEX, OFFERTE SUR TOUS NOS BILLETS D'AVION

En cas d'annulation, elle vous assure un remboursement de 70% en bon d'achat

Depuis le 15 février 2019, MisterFly vous offre la **FREE FLEX**, que nous avons **incluse gratuitement** (et sans supplément) **dans tous les billets d'avion** ! Elle vous assure le **remboursement immédiat de 70%** en bon d'achat, en cas d'annulation.

- Vous **pouvez annuler jusqu'à la veille du départ** (en respectant nos horaires d'ouverture), vous n'aurez **AUCUN motif ou justificatif** à fournir ! Une fois passé ce délai, vous ne pouvez plus faire valoir la **FREE FLEX** car pour en bénéficier, l'annulation doit concerner l'intégralité des trajets inclus dans la réservation. L'ensemble des trajets réservés seront annulés.
- A l'issue de votre annulation, vous recevrez immédiatement par mail la référence de votre bon d'achat, correspondant à **70%** du montant de votre dossier TTC (hors options et assurances).
- Et si vous voulez **100% de remboursement** c'est possible et très simple, nous vous proposons de choisir l'option **TOTAL FLEX**. En cas d'annulation **nous vous rembourserons 100% de votre billet d'avion en bon d'achat**.

Ce service n'a jamais été proposé par aucune agence de voyages, c'est une pure exclusivité MisterFly !

Conditions d'utilisation :

- Ce bon d'achat est utilisable pour une prochaine réservation de vol, à effectuer **uniquement sur ce site**.
- Ce bon d'achat contiendra un code, à renseigner lors de votre prochaine réservation de vol, et la réduction s'appliquera automatiquement sur le montant total.
- Ce bon d'achat valable un an, vous sera envoyé par mail immédiatement après la demande d'annulation de vos billets.
- Il expirera à l'issue de la période de validité et ne pourra être remplacé, échangé ou remboursé.
- Ce code de réduction est non-fractionnable et utilisable en une seule fois.
- Pas de minimum d'achat. Si la valeur de votre bon d'achat est supérieure à la valeur totale de votre nouveau dossier, vous ne pourrez pas obtenir d'avoir ni de remboursement du reliquat de votre bon.
- Ce bon d'achat est nominatif, il ne peut être utilisé qu'en faveur d'un dossier sur lequel figure au moins un des passagers éligibles.
- Ce bon d'achat est non cumulatif avec un autre bon d'achat ou toute autre offre promotionnelle.
- En cas d'annulation au plus tard la veille du départ, le client se verra rembourser en bon d'achat 70% du montant TTC de son (ses) billet(s) d'avion (taxes aériennes incluses). Ce bon d'achat se substitue à tout autre remboursement et en l'acceptant le client ne pourra donc prétendre à des remboursements complémentaires en numéraire.
- Si vous avez opté pour un paiement en 4 fois, merci de noter que vous restez redevable de votre engagement contractuel auprès de Banque Casino, et que vos mensualités continueront d'être prélevées jusqu'au solde total de votre dossier.